



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

Unité départementale de l'architecture et du  
patrimoine d'Indre-et-Loire

Tours, le 12 octobre 2022

Affaire suivie par : Elodie Roland  
02.47.31.03.03  
elodie.roland@culture.gouv.fr

à  
Monsieur le Maire de Ligueil  
Place de la Mairie  
37240 LIGUEIL

ERO – 2022 - 205

**Objet :** Projet de périmètre délimité des abords des monuments historiques de Ligueil

Monsieur le Maire,

Par délibérations du 22 juin 2021 et du 02 septembre 2021, vous avez décidé d'engager des études pour l'élaboration d'un périmètre délimité des abords pour les deux monuments historiques de votre commune, comme le prévoit les lois LCAP et ALUR.

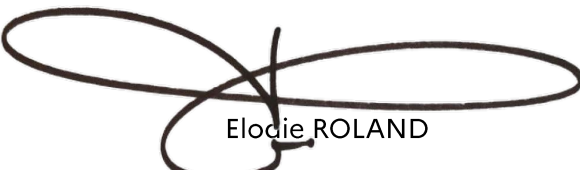
Ainsi, le cabinet d'étude Audicce a été missionné pour réaliser les études, aboutissant à la rédaction d'un rapport de présentation et à la proposition d'un PDA commun aux deux monuments.

Cette proposition, qui m'a été adressée le 10 octobre 2022, est l'aboutissement d'un travail collaboratif entre la commission d'urbanisme de votre commune, mon service et le cabinet Auddice. Le périmètre ainsi proposé est le résultat d'un diagnostic de terrain ayant mis en évidence la grande richesse patrimoniale de Ligueil, d'une analyse des enjeux paysagers et patrimoniaux à préserver.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que la proposition de périmètre délimité des abords des monuments historiques de Ligueil reçoit mon accord.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

L'architecte des bâtiments de France



Elodie ROLAND